

QUARANTAINE DES ANIMAUX.

560. Défense est faite de faire entrer les bêtes à cornes dans toute province du Canada à l'est de la frontière du Manitoba, excepté que pour des fins de reproduction seulement, et alors elles seront sujettes à une quarantaine de 90 jours. Ils pourront entrer aux ports de mer d'Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Charlottetown, I.P.-E. et Québec, mais elles seront sujettes à la même quarantaine de 90 jours. Au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, on permet à cause des conditions spéciales de ces grandes étendues de terrain, l'importation de ces animaux à cornes dans un but d'élevage, pourvu que ces animaux fassent une quarantaine de 90 jours.

561. Les porcs ne traversent la frontière, qu'après avoir été soumis à une quarantaine de 21 jours.

562. Les moutons sont sujets à une quarantaine de 15 jours dans les ports de l'Atlantique, et ils peuvent traverser la frontière si un examen démontre qu'ils sont dans une saine condition, si non l'entrée est prohibée.

563. L'importation des chevaux et des mules est défendue, excepté dans le cas où ils sont exempts de maladies contagieuses.

564. Les animaux en transit, comprenant les animaux sains, sont admis en Canada par la frontière Sarnia-Windsor, et peuvent traverser tout le territoire canadien pour arriver aux ports des États de l'est dans des chars fermés à clef et scellés. Ils sont sujets à inspection à leur arrivée, et ces chars ne peuvent passer de nouveau à travers le territoire canadien sans avoir été désinfectés. Ce mouvement est très considérable, comme le démontrent les chiffres suivants.

A Windsor, le nombre de chars à animaux, pour les douze mois terminés le 31 octobre, 1895, s'élevait à 16,893, et le nombre d'animaux y ayant passé était comme suit.—

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Bêtes à cornes..... | 161,502   |
| Veaux.....          | 17,194    |
| Porcs.....          | 410,426   |
| Moutons.....        | 682,118   |
| Chevaux.....        | 13,684    |
| Total.....          | 1,284,924 |

Le nombre de chars ayant passé par le Canada *via* Sarnia, avec nombre d'animaux en transit, s'est élevé à 20,825 pour les mêmes douze mois, et le nombre d'animaux comme suit :—

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Bêtes à cornes..... | 162,750   |
| Porcs.....          | 784,246   |
| Moutons.....        | 211,108   |
| Chevaux.....        | 22,588    |
| Total.....          | 1,180,692 |

|  |           |
|--|-----------|
| Le nombre total de chars avec animaux en transit à travers le Canada, était..... | 37,718    |
| Total d'animaux transportés.....   | 2,365,616 |